

Une maison de retraite du Rhône fermée après la mort de cinq pensionnaires

Le Monde.fr avec AFP | 19.09.2013 à 13h52 • Mis à jour le 19.09.2013 à 15h59



Interrogé sur d'éventuels décès liés aux dysfonctionnements dénoncés par l'ARS pour fermer l'établissement, le docteur Michel Vermorel, directeur de la direction handicap et grand âge à l'ARS Rhône-Alpes, a dit n'avoir "aucun élément pour permettre d'abonder dans ce sens". | AFP/PHILIPPE DESMAZES

Les autorités ont fait fermer pour six mois Le Calme de l'étang, un Ehpad (établissement pour personnes âgées dépendantes) situé à Bessenay (Rhône), après une série de décès. Les 64 pensionnaires de la maison de retraite seront relogés temporairement dans des centres de la région d'ici au 2 octobre, a assuré l'administratrice provisoire nommée pour quatre semaines par la préfecture.

Après des inspections en 2007, 2009 et 2011, c'est un contrôle inopiné en août, après des signalements de familles et d'employés, qui a débouché sur la fermeture administrative. Cette "mesure exceptionnelle" a été annoncée mercredi 18 septembre au soir par l'agence régionale de santé (ARS) face aux "nombreux dysfonctionnements" en matière de soins, de sécurité et d'organisation et un risque "suffisamment important pour la santé physique et morale des patients".

L'ARS évoque notamment des suivis de dossiers médicaux "très en faits", "une absence de traçabilité des soins et de réponse aux sonnettes" soulevées par les pensionnaires, "un défaut d'hygiène important". "On n'a pas la certitude que les piluliers soient allés aux bonnes personnes", a précisé lors d'une conférence de presse à Lyon le Dr Michel Vermorel, directeur de la direction handicap et grand âge à l'agence régionale de santé (ARS) Rhône-Alpes, évoquant aussi une "grande instabilité" dans la gestion du personnel, avec trop de CDD et d'intérimaires pas toujours qualifiés.

LÉGIONELLOSE ?

D'après Carole Allouche, une aide-soignante de 34 ans employée depuis quatre ans dans la maison de retraite dépendant du groupe DomusVie, toutes les morts seraient dues à une détresse respiratoire. Elle-même a perdu sa belle-mère, pensionnaire de l'établissement, après des troubles similaires.

"J'ai envoyé au titre de la famille, mais aussi de soignante, une lettre à l'agence régionale de santé pour poser la question, au vu de ces cinq décès, dont quatre en une semaine, pour savoir s'ils étaient sûrs qu'on ne pouvait pas imputer ça à la présence de légionellose ; et si tout avait été fait pour éviter cette présence de

légionelles. Je ne peux pas affirmer quoi que ce soit, mais je leur ai posé la question", a déclaré à la presse M^{me} Allouche, déléguée CGT du personnel.

LA MINISTRE "TRÈS TRÈS EN COLÈRE"

La ministre déléguée aux personnes âgées, Michèle Delaunay, s'est dite jeudi *"très très en colère"*, en évoquant *"le choc"* de cette fermeture pour les 64 résidents de l'établissement. Il s'agit d'*"un engrenage, d'une spirale"* de dysfonctionnements, a-t-elle souligné. *"Très probablement une direction insuffisante, qui entraîne une mauvaise gestion des équipes, non qualifiées, et des manquements répétés, avec des plaintes répétées des familles qui portent sur les soins, les dossiers qui ne sont pas tenus à jour, des toilettes mal faites, une forte odeur d'urine dans l'établissement"*, a énuméré M^{me} Delaunay.

Dans un communiqué publié jeudi, le groupe DomusVie, qui a porté plainte pénalement, reconnaît qu'une *"remise en ordre"* avait été engagée et que *"certaines des observations et critiques sont fondées"*. Cependant, la société regrette *"une décision de fermeture aussi rapide"* et souhaite *"une réouverture rapide fondée sur une restructuration forte de l'équipe en place"*.